



Extrait du
 des délibérations
 Conseil Communautaire
 Séance du 14 octobre 2020

Envoyé en préfecture le 23/10/2020
 Reçu en préfecture le 23/10/2020
 Affiché le
 ID : 078-247800618-20201014-20_076-DE

L'an deux mille vingt, le mercredi 14 octobre à 19 heures,
 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines »
 s'est réuni Centre municipal des Loisirs, Place Nickenich à Montfort l'Amaury
 après convocation légale.
 sous la Présidence de Monsieur Hervé PLANCHENAULT, Président.

Etaient présents :

Laurence BACLE – Elodie BIOU - Monique BUCHER - Françoise CHANCEL – Alain CHARRUAU - Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE - Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW - Thierry DOLLEANS (à partir du point 20-074) - Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Régine FRANCOIS – Laurent GISQUET - Nadine GOHARD - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Olivier GUITTARD - Bertrand HAUET – Flavie HOURTOLOU - Bernard JACQUES – Annie JOSEPH – Yves LAMBERT - Françoise LENARD - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Christiane METREAU - Céline MORAIN - François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Benoit POUYET - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Robert RIVOIRE - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY – Stéphane TRONCHE (à partir du point 20-057) – Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Toine BOURRAT	a donné pouvoir à	Annie JOSEPH
Michel LOMMIS	a donné pouvoir à	Dominique NICCO
Christine LE BORGNE	a donné pouvoir à	Christian LORINQUER
Pierre SOUIN	a donné pouvoir à	Yves REVEL

Secrétaire de séance : Félicien MARGUERETTAZ

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 20-050 au point 20-056

Présents : 49 Pouvoirs : 5 Votants : 54

Du point 20-057 au point 20-073

Présents : 50 Pouvoirs : 5 Votants : 55

Du point 20-074 au point 20-080

Présents : 51 Pouvoirs : 5 Votants : 56

20-076 Rapport d'activité 2019

Les présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent adresser chaque année aux maires des communes membres de l'EPCI un rapport retraçant l'activité de leur établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999,
- Considérant que le Conseil communautaire a pris connaissance du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

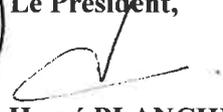
Article 1 : **AUTORISE** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes, le rapport d'activités 2019 annexé à la présente délibération

Article 2 : **PRECISE** que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique.



Le 16 octobre 2020

Le Président,


Hervé PLANCHENAULT



Rapport d'activités – Année 2019

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Sommaire

1	Présentation du territoire.....	2
1.1	Composition du territoire.....	2
1.2	Organes de fonctionnement.....	3
2	Les compétences.....	4
2.1	Compétences obligatoires.....	4
2.2	Compétences optionnelles.....	4
2.3	Compétences facultatives.....	4
2.4	Modification des statuts.....	5
3	Fonds de concours.....	5
4	Aménagement du territoire.....	6
4.1	Développement économique.....	6
4.1.1	Pavy II.....	6
4.1.2	Z.A du Petit Mont.....	6
4.1.3	Conventions de partenariat pour l'accompagnement des entreprises.....	7
5	Développement durable, transports.....	8
5.1	Déchets.....	8
5.2	Audit énergétique.....	8
	L'audit énergétique a été confié à l'entreprise GEO PLC après mise en concurrence. Cette mission s'est déroulée sur une période de 15 mois. Chaque commune a été destinataire d'un rapport sur ses bâtiments comprenant l'étude de ceux-ci, les préconisations et incidences financières.....	8
5.3	Transports.....	8
5.3.1	Gares.....	8
5.3.2	Rezo-Pouce.....	9
6	Valorisation du territoire et communication.....	9
7	Sport.....	9
7.1	Piscine.....	9
7.1.1	Fréquentation.....	9
7.1.2	Bilan financier 2019.....	11
7.2	Gymnase.....	11
8	Mutualisation.....	12
9	Aire d'accueil des gens du voyage.....	14
10	Instruction du droit des sols.....	14
11	Personnel et les finances.....	15
11.1	Personnel.....	15
11.2	Finances.....	16
11.2.1	Taux de CFE.....	16
11.2.2	Endettement.....	16

11.2.3 Compte administratif 2018 16
 11.2.4 Le budget primitif 2019 17
 Annexe : liste des délibérations du Conseil communautaire – année 2019 19

1 Présentation du territoire

1.1 Composition du territoire

La communauté de communes Cœur d’Yvelines est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dotée de la personnalité morale et de l’autonomie financière.

La Communauté de communes exerce les compétences que les communes membres lui ont transférées.

Son intervention est encadrée par deux principes :

- le principe de spécialité : la loi a défini les compétences devant et pouvant être exercées par les communautés de communes ;
- le principe d’exclusivité : le transfert de compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine de compétence transféré.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, Cœur d’Yvelines comprend 31 communes pour environ 49 000 habitants.



1.2 Organes de fonctionnement

L'organe délibérant: le conseil communautaire

Le conseil communautaire, composé de 57 membres titulaires et 21 suppléants, règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la communauté de communes.

L'organe exécutif: le Président

Le Président, élu par le conseil communautaire, est le seul chargé de l'administration générale et peut déléguer par arrêté sous sa surveillance et sa responsabilité tout ou partie de ses fonctions à des Vice-Présidents. Au nombre de ses attributions le Président :

- prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant,
- ordonne les dépenses et prescrit les recettes,
- est chargé de l'administration,
- est le chef des services de la Communauté
- représente la Communauté en justice

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président et des Vice-présidents.

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil communautaire a fixé à 13 le nombre de Vice-Présidents.

Ils peuvent se voir déléguer par arrêté du Président l'exercice d'une partie de ses fonctions.

Le Bureau communautaire est composé du Président et des Vice-Présidents.

Hervé	PLANCHENAUULT	Président
Bernard	JOPPIN	Vice-Président en charge du développement économique et du déploiement de la fibre optique
Annie	GONTHIER	Vice-Présidente en charge de la valorisation du patrimoine touristique
Rémi	LUCET	Vice-Président en charge des déchets des ménages
Guy	PELISSIER	Vice-Président en charge du développement de l'intercommunalité
Bertrand	HAUET	Vice-Président en charge des finances et de la politique fiscale
François	MOUTOT	Vice-Président en charge de la politique du logement
Sylvain	DURAND	Vice-Président en charge de la petite enfance et de la politique périscolaire
Joseph	LE FOLL	Vice-Président en charge de la protection de l'environnement
Alain	BRICAULT	Vice-Président en charge des ressources humaines et des gens du voyage
Denise	PLANCHON	Vice-Présidente en charge de la communication
Hervé	LEMOINE	Vice-Président en charge de la mutualisation des services
Pierre	SOUIN	Vice-Président en charge des transports publics
Michel	VERENNEMAN	Vice-Président en charge des équipements sportifs

Le Conseil des Maires

Instance informelle et consultative se réunissant à la demande du Président pour toutes questions relatives aux compétences de Cœur d'Yvelines.

Le Conseil de Développement

Instance consultative se réunissant à la demande du Président pour toutes questions relatives :

- à l'élaboration du projet de territoire,
- aux documents de prospective et de planification,
- à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable

Les Commissions

La CCCY est composée des commissions :

- Aménagement du territoire (droit du sol et développement économique)
- Moyens (finances, ressources humaines, mutualisation, développement intercommunal)
- Valorisation du territoire et communication
- Jeunesse (petite enfance, périscolaire, équipements sportifs)
- Développement durable (environnement, déchets ménagers, transports)
- Commission d'appel d'offres
- Commission de délégation de service public
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

2 Les compétences

2.1 Compétences obligatoires

Elles sont exigées par la loi et le transfert de ses compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine transféré.

Les compétences obligatoires sont :

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets ménagers ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (depuis le 1^{er} janvier 2018) ;
- Eau et assainissement (à compter du 1^{er} janvier 2020).

2.2 Compétences optionnelles

La loi impose à la communauté d'exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins 3 des 9 groupes suivants : (* *Compétences optionnelles retenues par Cœur d'Yvelines*)

- Protection et mise en valeur de l'environnement * ;
- Politique du logement et du cadre de vie * ;
- Politique de la ville ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie * ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs * ;
- Action sociale d'intérêt communautaire * ;
- Assainissement ;
- Eau ;
- Création et gestion de maisons de services au public.

Elles sont optionnelles dans la mesure où un choix préalable est possible. Une fois ce choix inscrit dans les statuts, les compétences concernées s'appliquent à toutes les communes membres.

2.3 Compétences facultatives

Compétences que les communes décident de transférer sans obligation légale :

- affranchissement pour les communes ;
- soutiens financiers (subventions d'investissement sous conditions d'éligibilité) aux actions d'aménagement de l'espace dans le cadre de mise aux normes aux règles d'accessibilité, aux actions de protection et de mise en

valeur de l'environnement, aux actions de rénovation énergétique et the bâtiments communaux existants ;

- service commun « instruction du droit des sols ».

2.4 Modification des statuts

La loi NOTRe, a inclu « la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » dans le cadre de la compétence « développement économique ».

Par délibération du 5 décembre 2018, les statuts de Cœur d'Yvelines ont été modifiés comme suit :

- intitulés de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » par
 - Politique locale du commerce pour :
 - ✓ Aménager des zones d'activités ayant pour tout ou partie une vocation commerciale
 - ✓ Accueillir et accompagner les porteurs de projet dans le domaine commercial (notamment par le biais de partenariats)
 - ✓ Soutenir les communes pour les travaux favorisant le maintien du commerce local
- compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, transférée automatiquement depuis le 1er janvier 2018
- services communs:
 - Entretien des hydrants
 - Maintenance des extincteurs
 - Acquisitions et prestations de fournitures administratives

3 Fonds de concours

La Communauté de Communes a souhaité mettre en place un dispositif de soutien à destination des communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 pour une enveloppe mobilisable de 3 695 400 €.

Illustration de la solidarité intercommunale, il doit :

- contribuer à des projets d'investissement propices à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et/ou à de nouvelles recettes,
- soutenir les communes face à leurs obligations réglementaires.

Les thématiques éligibles sont :

- travaux d'aménagements de sécurité et d'accessibilité PMR,
- travaux entraînant des économies d'énergie,
- travaux favorisant le maintien du commerce local et de l'artisanat,
- travaux sur le patrimoine touristique et culturel.

Pour l'année 2019, un montant de 1 674 101,69 € a été sollicité par 24 communes.

Sur la période 2017-2019, les fonds de concours ont été sollicités à hauteur de 3 095 613,38€ soit 84% de l'enveloppe disponible avec la répartition suivante :

- travaux d'aménagements de sécurité et d'accessibilité PMR : 22%
- travaux entraînant des économies d'énergie : 20%
- travaux favorisant le maintien du commerce local et de l'artisanat : 5%
- travaux sur le patrimoine touristique et culturel : 53%

4 Aménagement du territoire

4.1 Développement économique

4.1.1 Pavy II

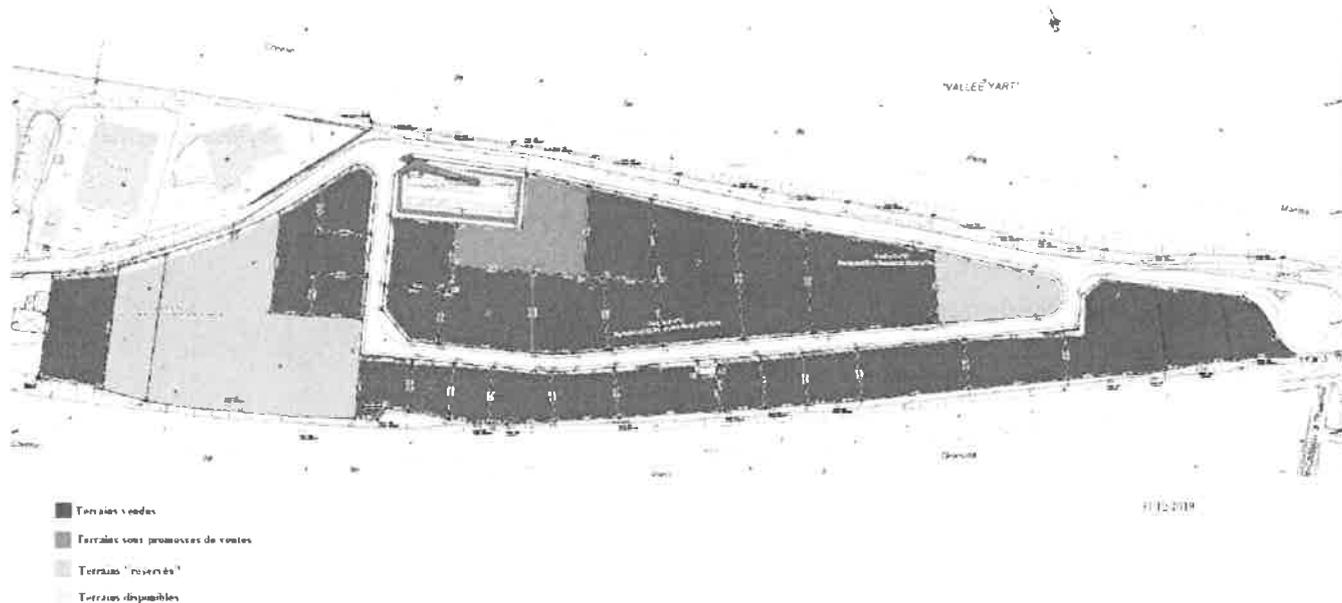
La zone d'activités économique « Pavy II » est située sur la commune de Saint-Germain-de-la-Grange.

La commercialisation des terrains est confiée à l'équipe administrative de Cœur d'Yvelines, qui se charge de la publicité, des prises de rendez-vous, des visites de chantier, des pré-réservations, du bornage, des relations avec le Notaire.

L'allotissement de la zone a été réalisé à la demande (avec un minimum de 500 m² par lot).

En 2019, quatre lots supplémentaires ont été vendus (soit un total cumulé de 28 lots) pour un montant 382 960, 00 €.

- un lot est sous promesse de vente
- trois lots sont réservés



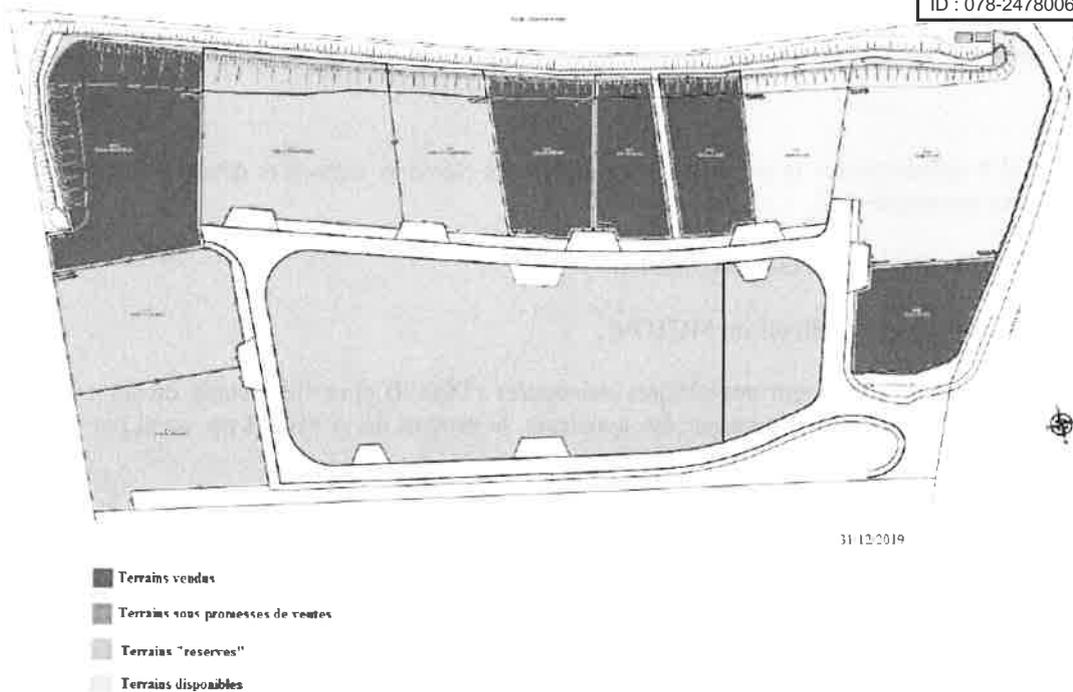
4.1.2 Z.A du Petit Mont

Cœur d'Yvelines développe son offre d'installation aux entreprises par la création de zones d'activités.

La dernière zone aménagée, la ZA du Petit Mont située à Thoiry, comporte 13 lots pour la première phase de déploiement.

La commercialisation est en cours :

- trois lots sont déjà bâtis ;
- deux lots ont été vendus pour un montant de 130 120,00 €/HT ;
- six lots sont réservés ;
- deux lots sont disponibles.



4.1.3 Conventions de partenariat pour l'accompagnement des entreprises

Par sa compétence *Actions de Développement Économique*, la CCCY tient à répondre aux besoins et aux attentes des autoentrepreneurs et PME/TPE dans leur parcours entrepreneurial, de rendre pérenne leur activité sur le territoire, et de favoriser l'attractivité de celui-ci.

Ce faisant, la CCCY souhaite s'appuyer sur les compétences et expertises des chambres consulaires, soit la Chambre du Commerce et de l'Industrie, et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Par leur engagement pluridisciplinaire et leurs expertises économiques et réglementaires, la CCI Versailles-Yvelines et la CMA Yvelines, développent à travers leurs directions des affaires économiques une offre de services diversifiée auprès des porteurs de projet et chefs d'entreprises.

Ces deux partenariats signés en 2019, ont pour axes d'actions :

- l'accompagnement à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes (création, développement, reprise, etc.) ;
- l'implantation pérenne des entreprises de toute taille et de tout secteur d'activités ;
- la connaissance du tissu artisanal et entrepreneurial du territoire ;
- la promotion des offres de services envers les TPE et PME.

Ainsi, en étroite collaboration avec la CCCY, ces deux chambres consulaires assurent différents types d'actions relevant de l'appui, de l'animation, de conseil et de formation professionnelle auprès des créateurs, repreneurs, cédants d'entreprises en développement ou en difficulté.

5 Développement durable, transports

5.1 Déchets

Pour 7 communes, Cœur d'Yvelines exerce la compétence en direct (les éléments financiers détaillés suivant dans ce rapport correspondront à ces communes),

Pour 23 communes, Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Pour 1 commune, Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM.

Cœur d'Yvelines perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de ses communes membres. Pour les villes dont le service est assuré par des syndicats, le produit de la TEOM est versé par 12^{ème} aux syndicats concernés.

Il est à noter que la compétence « déchets » fait l'objet d'un rapport d'activités dédié.

5.2 Audit énergétique

L'audit énergétique a été confié à l'entreprise GEO PLC après mise en concurrence. Cette mission s'est déroulée sur une période de 15 mois. Chaque commune a été destinataire d'un rapport sur ses bâtiments comprenant l'étude de ceux-ci, les préconisations et incidences financières.

Le rapport portant sur l'étude de 57 bâtiments préconise :

- Des actions avec une incidence financière faible (mise en place du suivi de la consommation des sites, régulation du chauffage des sites, réduction des puissances souscrites, sensibilisation des usagers des sites)
- Des actions avec une incidence financière dont le taux de retour sur investissement est inférieur à 15 ans (travaux ECS, calorifugeage des canalisations, éclairage led, ventilation, isolation toitures et combles, chaufferie...) pour un montant potentiel total de 766k€ représentant une diminution des émissions de CO² de 420 tonnes par an.

La Commission développement durable, réunie le 4 décembre 2019, propose l'étude détaillée des investissements pertinents et des économies de fonctionnement pour les communes, la mise en place de contrats collectifs afin de bénéficier de l'effet volume-prix, un fonds de concours dédié pour soutenir les préconisations de l'audit énergétique.

5.3 Transports

5.3.1 *Gares*

Par délibération du 21 mars 2018, le Conseil communautaire a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'aménagement et la gestion des parkings de la gare de Montfort-Méré et des abords des gares de Garancières-La-Queue et Villiers-Neauphle-Jouars.

IDF Mobilité et la SNCF, étant propriétaire foncier des parkings des gares de Garancières/La-Queue et de Villiers/Neauphle/Jouars, ont décidé d'aménager lesdits parkings, en accord avec les communes de Garancières et Villiers-Saint-Frédéric, au tarif unique de 20 € par mois. La SNCF prendra intégralement à sa charge le coût des aménagements et la gestion future avec le soutien financier d'IDF Mobilité. La mise en service de ces parkings est prévue pour octobre 2018.

A contrario, le foncier aux abords immédiats de la gare de Montfort/Méré n'appartient pas à IDF Mobilités et à la SNCF. La CCCY financera donc, sur ses fonds propres, l'aménagement de nouvelles capacités de stationnement selon un tarif différencié.

Par délibération du 6 mars 2019, le Conseil communautaire a autorisé le Président à notifier le marché de délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du stationnement des gares à la société Effia.

Par délibérations du 6 novembre 2019, le Conseil communautaire a fixé les tarifs de stationnement.

La CCCY, via la délégation de service public confiée à la société Effia à, au cours

- l'aménagement de la gare de Montfort-Méré et ses abords avec la mise en place d'un tarif différencié,
- l'aménagement des places payantes de parking et des équipements directement liées aux abords des gares de Villiers/Neauphle/Jouars Garancières/La-Queue.
- Pour la gare de Montfort-l'Amaury/Méré :
 - l'aménagement sur la base de l'existant d'un parking de 340 places et d'un parking de 40 places et l'aménagement d'un terrain de 1256 m² non exploité soit la création nette de 150 places de stationnement avec la création d'un parking-minute et de places abritées dédiées aux deux-roues
 - l'aménagement qualitatif des abords de la gare et la sécurisation des lieux (vidéo-protection).
- Pour la gare de Villiers/Neauphle/Jouars, l'aménagement de 110 places sur le parking dit du lycée avec vidéo-protection et 117 places aux abords de la gare

5.3.2 Rezo-Pouce

Adhésion au réseau autopartage Rezo-Pouce et consultation des communes afin de connaître les points pertinents d'installation des points de contacts.

6 Valorisation du territoire et communication

Deux lettres d'information à l'attention des délégués communautaires sont publiées pour présenter les avancées des différents dossiers et projets de la CCCY. Les publications ont lieu en juillet et en novembre. Un magazine à l'attention de la population a été diffusé en juin 2019.

7 Sport

7.1 Piscine

7.1.1 Fréquentation

Fréquentation globale

La fréquentation totale pour l'année 2019 augmente de 25% par rapport à l'année précédente en raison de la hausse de la fréquentation du public (+10 200), des écoles et collèges (+8 100) et des associations (+2 400).

Fréquentation mensuelle	TOTAL			
	2018	2019	Evolution	en %
janvier	7554	7999	445	6%
février	5555	8440	2 885	52%
mars	9234	8984	-250	-3%
avril	7367	8155	788	11%
mai	8990	9159	169	2%
juin	8461	10281	1 820	22%
juillet	10004	10034	30	0%
août	8606	8543	-63	-1%
Sous-total saison estivale	18610	18577	-33	0%
septembre	1215	5698	4 483	369%
octobre	1012	8985	7 973	788%
novembre	8272	10041	1 769	21%
décembre	6971	7600	629	9%
Total annuel	83241	103919	20678	25%

Fréquentation « entrées individuelles » et « activités »Fréquentation entrées individuelles

Fréquentation mensuelle	PUBLIC hors activités				ACTIVITES			
	2018	2019	Evolution	en %	2018	2019	Evolution	en %
janvier	2048	2738	690	34%	977	973	-4	0%
février	2461	2913	452	18%	464	1034	570	123%
mars	2695	3275	580	22%	951	1094	143	15%
avril	3754	3027	-727	-19%	635	1095	460	72%
mai	3224	3071	-153	-5%	770	1020	250	32%
juin	3734	4618	884	24%	863	1096	233	27%
juillet	9680	9584	-96	-1%	314	450	136	43%
août	8234	8172	-62	-1%	372	371	-1	0%
Sous-total saison estivale	17914	17756	-158	-1%	686	821	135	20%
septembre	1053	2019	966	92%	68	700	632	929%
octobre	905	3593	2 688	297%	107	1178	1 071	1001%
novembre	2432	2855	423	17%	959	1438	479	50%
décembre	2328	2549	221	9%	817	1131	314	38%
Total annuel	42 548	48 414	5 866	14%	7 297	11 580	4 283	59%

La hausse de 14% des entrées individuelles est due pour moitié à septembre-octobre (fermeture pour travaux de six semaines en septembre-octobre 2018) et à l'absence de période neigeuse en début d'année contrairement à 2018.

Les cours personnalisés à la natation ont connu un véritable succès répondant ainsi à la demande de la clientèle (522 cours dispensés en 2019).

Fréquentation activités

La fréquentation des activités est en hausse de 59% en 2019 passant de 7 297 à 11 580 pratiquants notamment en raison de l'augmentation du nombre de créneaux mis à disposition et l'absence de fermeture annuelle en septembre-octobre (1 600).

Les entrées publics et activités représentent près de 60% de la fréquentation annuelle.

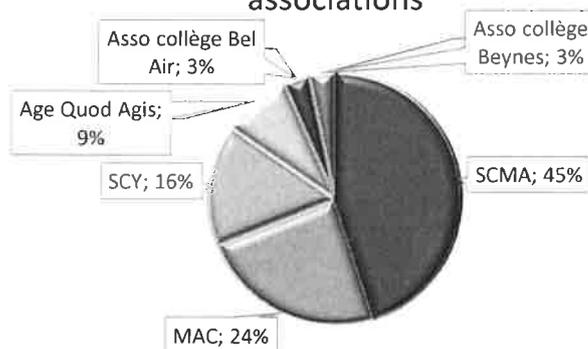
Fréquentation établissements d'enseignement

La fréquentation des collèges (12 686 entrées) augmente de 43% du fait de l'ouverture septembre-octobre 2019 par rapport à la même période 2018 ; il en est de même des écoles élémentaires (+ 26%) à 20 362 entrées.

Fréquentation associations et autres

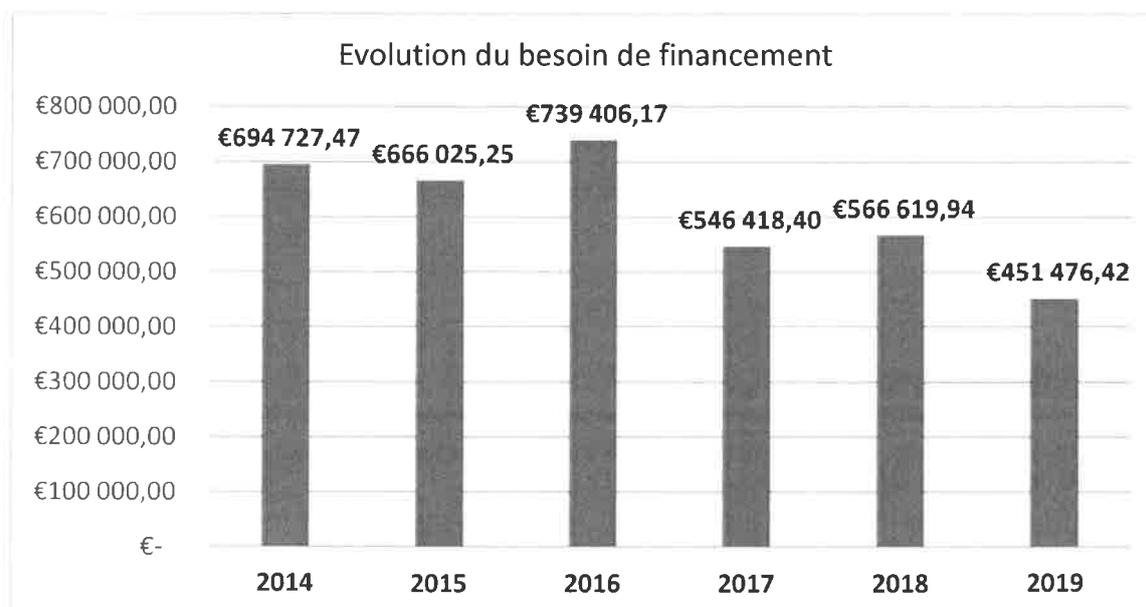
Les entrées « adhérents associations » passent de 8391 en 2018 à 10 874 un an plus tard. La fermeture lors des travaux explique de 2018 explique la hausse de 2019.

Répartition de la fréquentation 2018 associations



7.1.2 Bilan financier 2019

Le reste à financer diminue de 20% à 451 k€ contre 567 k€ en 2018 et de 39% depuis la reprise de l'équipement par Cœur d'Yvelines du fait de la hausse des entrées payantes, la diminution des consommations de fluides et de l'entretien et réparations.



Investissements (montants TTC)

Le montant des dépenses d'investissement se monte à 261k€ TTC ; les principales étant destinées à remplacer le réseau ECS et au solde des travaux de réhabilitation de 2018.

Ces travaux sont subventionnés par le Département (120 k€) et la Région (84 k€).

Les recettes d'investissement sont composées des subventions de la Région et du Département pour un montant de 127 k€ (travaux septembre-octobre 2018).

7.2 Gymnase

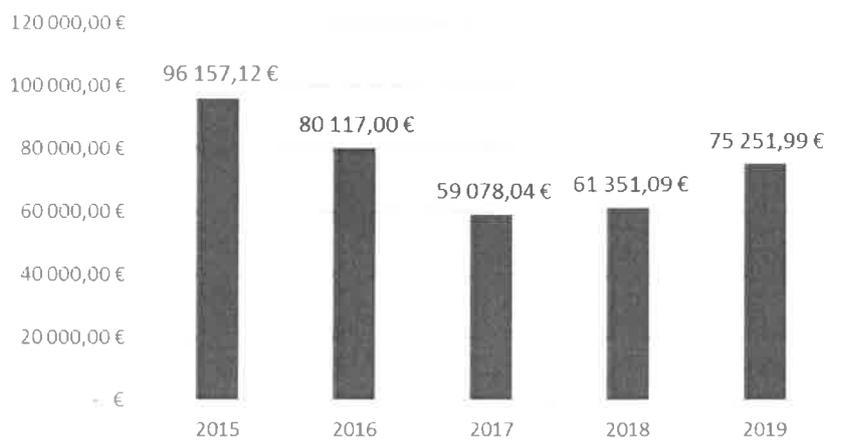
Fréquentation

Le gymnase est fréquenté pour les deux-tiers du temps d'ouverture par le collège Ravel de Montfort-l'Amaury. Les autres créneaux sont distribués entre six associations (29% du temps) et les écoles (5%).

Bilan financier 2019

Exploitation

Evolution du reste a financer Gymnase



La hausse de 14k€ entre 2018 et 2019 provient de la régulation de consommation de fluides des années précédentes (6k€), de vérifications techniques et de sécurité (4k€) et de réparation sanitaires et chauffage (3k€).

Investissements

Le montant des investissements 2019 est de 15 517€ composé principalement d'acquisition de matériels (autolaveuse, accès badgeuse...).

8 Mutualisation

La Communauté de Communes et ses communes membres, intéressées et volontaires, s'engagent dans une démarche de mutualisation des services selon les dispositions du CGCT.

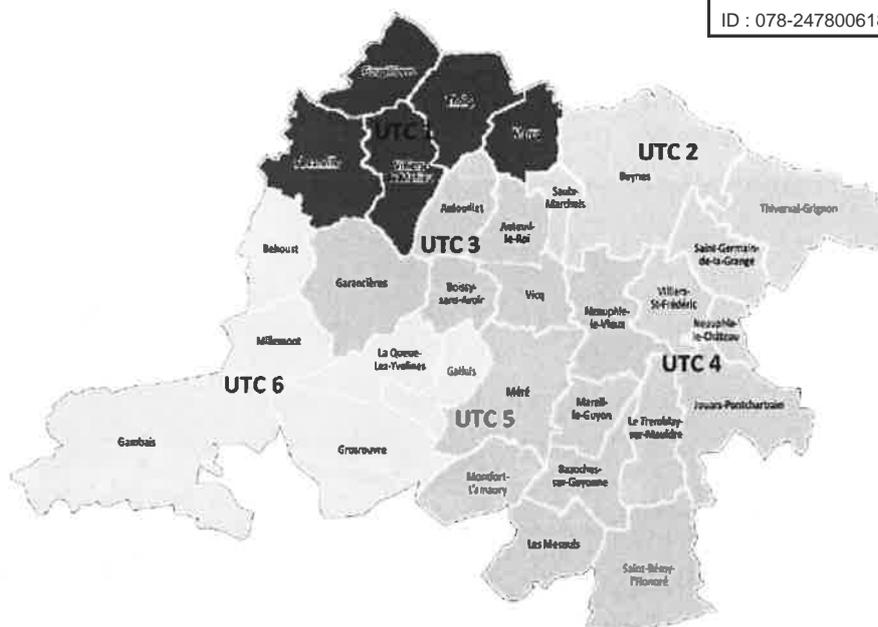
Cette démarche vise à organiser le partage des services des communes intéressées.

La volonté d'une mise en commun, dans le cadre d'un projet de territoire, a pour but :

- d'améliorer le service public à la population en optimisant les compétences pour proposer des services qui ne bénéficient pas à tous aujourd'hui dans le respect de l'utilisation des deniers publics ;
- d'optimiser l'efficacité des services fonctionnels et opérationnels des communes de Cœur d'Yvelines et de dégager des économies de fonctionnement ou d'investissement afin notamment de compenser les baisses des dotations de l'Etat et l'augmentation des prélèvements transversaux ;
- de garantir entre les communes, l'EPCI, les élus, les agents, la meilleure efficacité relationnelle dans la gestion des dossiers ;
- d'assurer aux communes une maîtrise entre la gestion technique des dossiers et leur politique, dans un souci d'équité territoriale et de respect de l'identité communale.

Le schéma retenu, dans un premier temps, est celui d'une mutualisation transversale entre communes.

Le territoire est découpé en six UTC (Unités Territoriales Cohérentes) et six groupes de travail sont créés.



Après concertation de l'ensemble des communes (envoi de questionnaires, réunions des UTC, du Comité de Pilotage et de la Commission de mutualisation) un sujet d'étude a été attribué à chacun.

- UTC 1 : Petite enfance
- UTC 2 : Informatique Bureautique
- UTC 3 : Bâtiments
- UTC 4 : Services Administratifs – Culture
- UTC 5 : Voirie
- UTC 6 : Espaces verts

. Les domaines d'étude retenus sont :

- le Système d'Information Géographique
- les photocopieurs
- l'achat de matériels informatiques et leur maintenance
- la médecine du travail
- les formations
- les documents pour les élections
- les archives
- les fournitures administratives
- la vidéo-surveillance
- les baux de voirie
- l'entretien des hydrants (défense incendie)

Les communes ont été interrogées sur leurs situations actuelles et sur leurs besoins à venir dans l'ensemble de ces domaines.

En 2019, la mutualisation s'est traduite par la prestation d'entretien des bouches et poteaux incendie diminuant le coût pour les communes jusqu'à 82% (de 1 600€ à 5 000€ d'économies).

9 Aire d'accueil des gens du voyage

La Communauté de communes Cœur d'Yvelines exerce la compétence « réalisation, gestion et entretien d'une aire d'accueil des gens pérenne du voyage ».



Une aire d'accueil de 10 emplacements, soit 20 places, a été construite au lieu-dit « les célestins » à Beynes. Elle est ouverte depuis février 2012.

Le taux d'occupation moyen sur l'année est de 99,20 %. Devant le refus de plusieurs familles de quitter les lieux, l'aire d'accueil n'a pas pu être fermée pour les travaux d'entretiens annuels.

La gestion de cette aire d'accueil a été confiée à la société VAGO. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 76 084.48€ dont 61 136.04€ pour les frais de gestion du prestataire.

Depuis l'ouverture de l'aire, la CCCY perçoit l'aide à la gestion de la CAF. Cette année, la Communauté de Communes a perçu 29 131,63€.

10 Instruction du droit des sols

Au 31 décembre, 26 communes souscrivent au service commun d'instruction des actes d'occupation des sols.

Les dépenses liées à ce service sont directement prélevées sur les reversements de fiscalité des villes. Les élus ont choisi de répartir les dépenses de ce service en fonction du nombre de foyers des communes.

Nombres de dossiers instruits par le service :

	Nombre de dossiers 2019	<i>Nombre de dossiers 2018</i>	<i>Nombre de dossiers 2017</i>
Certificat d'urbanisme	1098	1051	971
Déclaration préalable	881	765	710
Permis de construire	338	306	344
Permis d'aménager	40	51	29
Permis de démolir	9	5	8
Permis modificatif / transfert	200	162	171
Total	2566	2340	2233

Tous les dossiers sont instruits en respectant les délais légaux. Une proposition d'avis est envoyée aux mairies ; aucune autorisation tacite n'est délivrée.

Le service instructeur accompagne les secrétaires de mairie dans le processus de traitement des dossiers d'urbanisme et répond également aux sollicitations des communes qui peuvent se trouver confrontées à un projet particulier, à un dossier complexe ou litigieux.

Les services de Cœur d'Yvelines effectuent, pour les dossiers qu'ils ont instruits, les visites nécessaires à la délivrance des certificats de conformités suite au dépôt des DAACT. 303 certificats de contestation, ou de non contestation, ont été délivrés. Aucun certificat n'est délivré tacitement.

11 Personnel et les finances

11.1 Personnel

Effectif de la CCCY au 31 décembre 2019.

Filière administrative	Effectifs pourvus	ETP
GRADE		
Attaché	1	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Rédacteur	2	2
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2	1.8
Adjoint administratif	4	3

Filière technique	Effectifs pourvus	ETP
GRADE		
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	4	3.4

Filière sportive	Effectifs pourvus	ETP
GRADE		
Conseiller des APS	1	1
Educateur APS	6	6

Total	24	22.2
--------------	----	------

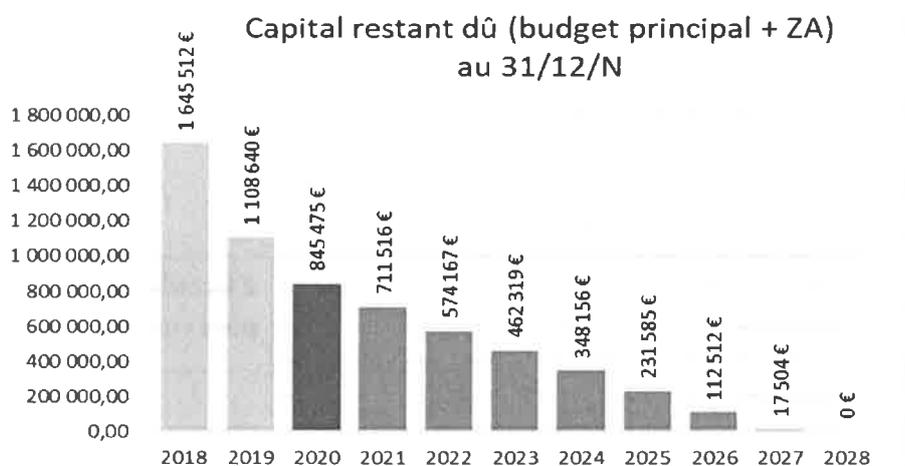
Les charges de personnel représentent 4.43 % des dépenses réelles de fonctionnement.

11.2 Finances

11.2.1 Taux de CFE

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises, perçu par la Communauté de Communes est du même niveau qu'en 2018 à 18,10%, année où celle-ci a diminué de 11%.

11.2.2 Endettement



11.2.3 Compte administratif 2018

Le 10 avril 2019, le Conseil communautaire approuve le compte administratif 2018, lequel présente les résultats suivants :

	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	24 135 438,96 €	2 635 860,47 €	199 739,06 €
Dépenses de l'exercice	23 114 983,04 €	2 745 365,26 €	977 798,18 €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2018</i>			
Excédent	1 020 455,92 €		
déficit		- 109 504,79 €	- 778 059,12 €
<i>Reports de l'exercice 2017</i>			
	+	+	
Excédent	4 051 880,26 €	6 163 679,66 €	
Déficit			
Résultat global			
	=	=	=
Excédent Global	5 072 336,18 €	6 054 174,87 €	
Déficit Global			- 778 059,12 €
Global			
Excédent			10 348 451,93 €

11.2.4 Le budget primitif 2019

Le 10 avril 2019, le Conseil communautaire adopte le budget primitif 2019 de la CCCY

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2019
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 192 250,18 €
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 961 856,01 €
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNELS	1 060 000,00 €
CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	8 604 760,00 €
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 393 674,00 €
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	54 804,00 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 100 000,00 €
CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	1 500 000,00 €
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	851 956,17 €
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	665 200,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2019
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 192 250,18 €
CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00 €
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES	438 550,00 €
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	20 457 809,00 €
CHAPITRE 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 693 550,00 €
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00 €
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS	5,00 €
CHAPITRE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 572 336,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2019 + RAR
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 925 670,10 €
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	706 000,00 €
CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 056 800,00 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 391 799,92 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 807 269,00 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	486 003,00 €
CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	500 000,00 €
RESTES A REALISER	977 798,18 €

Envoyé en préfecture le 23/10/2020

Reçu en préfecture le 23/10/2020

Affiché le

ID : 078-247800618-20201014-20_076-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2019 + RAR
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 925 670,10 €
CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	650 000,00 €
CHAPITRE 024 - PRODUITS DE CESSIONS	501 600,00 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000,00 €
CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 054 174,87 €
CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	851 956,17 €
<i>CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	<i>665 200,00 €</i>
RESTES A REALISER	199 739,06 €

Annexe : liste des délibérations du Conseil communautaire - année 2019

19-0001	13/02/2019	Approbation du compte rendu du 5 décembre 2018
19-0002	13/02/2019	Rapport de la clect
19-0003	13/02/2019	Fonds de concours vidéo protection à Méré
19-0004	13/02/2019	Fonds de concours renforcement de l'éclairage public des passages piétons à Vsf
19-0005	13/02/2019	Fonds de concours Réfection de la toiture de la Maison de Village de Grosrouvre
19-0006	13/02/2019	Fonds de concours Réfection du mur de soutènement du cimetière de Montfort-L'Anaury
19-0007	13/02/2019	Adhésion au pack prévoyance du CIG
19-0008	06/03/2019	Approbation du compte rendu du 13 février 2019
19-0009	06/03/2019	DSP aménagement des gares
19-0010	06/03/2019	Débat d'orientations budgétaires 2019
19-0011	06/03/2019	Fonds de concours réparation du boîtier de l'horloge du clocher de l'église d'Auteuil le roi
19-0012	06/03/2019	Fonds de concours Rénovation de la toiture de l'école maternelle de Gambais
19-0013	06/03/2019	Fonds de concours Rénovation des sanitaires de l'école maternelle de Gambais
19-0014	06/03/2019	Fonds de concours Travaux d'aménagement de sécurité et d'accessibilité PMR multisites à Neauphle le Château
19-0015	06/03/2019	Fonds de concours Remplacement de menuiserie à la MJP à Neauphle le Château
19-0016	06/03/2019	Fonds de concours Rénovation de l'orgue de l'église de Neauphle le Château
19-0017	06/03/2019	Fonds de concours Remplacement du système de chauffage de bâtiment communaux à Neauphle le Château
19-0018	06/03/2019	Fonds de concours vidéo protection pour le parc de la mairie de Neauphle le Château
19-0019	06/03/2019	Fonds de concours remplacement de chaudières de bâtiments communaux à Neauphle le Château
19-0020	10/04/2019	Approbation du compte rendu du 6 mars 2019
19-0021	10/04/2019	approbation du compte de gestion ZA du Petit Mont
19-0022	10/04/2019	approbation du compte administratif ZA du Petit Mont
19-0023	10/04/2019	vote du budget annexe ZA du Petit Mont
19-0024	10/04/2019	approbation du compte de gestion 2018
19-0025	10/04/2019	approbation du compte administratif 2018
19-0026	10/04/2019	affectation du résultat 2018
19-0027	10/04/2019	vote des taux de TEOM 2019
19-0028	10/04/2019	vote du taux de Taxe d'Habitation 2019
19-0029	10/04/2019	vote du taux de CFE 2019
19-0030	10/04/2019	vote du taux de TFNB 2019
19-0031	10/04/2019	vote du Budget Primitif 2019
19-0032	10/04/2019	subvention pour le fonctionnement des gymnases de Beynes et Jouars-Pontchartrain
19-0033	10/04/2019	Fonds de concours Travaux d'isolation d'un bâtiment communal à Vicq
19-0034	10/04/2019	Fonds de concours Remplacement de menuiseries à l'école maternelle de Villiers Saint Frédéric
19-0035	10/04/2019	Fonds de concours Réparation de l'horloge de la mairie de Millemont
19-0036	03/07/2019	approbation du compte rendu du 10/04/2019
19-0037	03/07/2019	attribution de compensation définitive
19-0038	03/07/2019	FDC Transformation de l'ancienne caserne de pompiers de Garancières
19-0039	03/07/2019	FDC Mise en place de vidéo protection pour le terrain de sport de Méré
19-0040	03/07/2019	FDC Réfection du toit de l'école de Flexanville
19-0041	03/07/2019	FDC Réhabilitation de l'école de Flexanville
19-0042	03/07/2019	FDC Mise en place de vidéo-surveillance pour le stade de Flexanville
19-0043	03/07/2019	FDC Création d'un plancher dans le bâtiment technique de Flexanville
19-0044	03/07/2019	FDC Restauration de l'intérieur de l'église de Garancières

19-0045	03/07/2019	FDC Mise en sécurité du mur de la mairie, mitoyen de l'allée menant à l'école de Mareil-le-Guyon
19-0046	03/07/2019	FDC Mise en sécurité du mur mitoyen du square de la liberté à Mareil-le-Guyon
19-0047	03/07/2019	FDC Aménagement du restaurant scolaire et mise en accessibilité de l'école de Bazoches-sur-Guyonne
19-0048	03/07/2019	FDC Réfection de la toiture de plusieurs bâtiments communaux au Tremblay-sur-Mauldre
19-0049	03/07/2019	FDC Remplacement de radars pédagogiques et installation de croix de Saint André aux abords de la mairie du Tremblay-sur-Mauldre
19-0050	03/07/2019	FDC Remplacement de luminaires d'éclairage public par des LED à Jouars-Pontchartrain
19-0051	03/07/2019	FDC Mise en sécurité de la rue de Versailles à Montfort l'Amaury
19-0052	03/07/2019	FDC Mise en sécurité de la rue de la Butte à Madame et de la rue Louis Phélypeaux à Jouars-Pontchartrain
19-0053	03/07/2019	FDC Mise en sécurité du chemin des Houveaux et de la Pinsonnière à Bazoches-sur-Guyonne
19-0054	03/07/2019	FDC Mise en sécurité de mur mitoyen de l'école de Bazoches-sur-Guyonne
19-0055	03/07/2019	FDC Passage en LED des feux tricolores à Jouars-Pontchartrain
19-0056	03/07/2019	FDC Remplacement de luminaires par des LED à Flexanville
19-0057	03/07/2019	FDC Mise en sécurité du passage couvert avenue de la république à Neauphle-le-Château
19-0058	03/07/2019	FDC Travaux d'accessibilité de la MJP à Neauphle-le-Château
19-0059	03/07/2019	FDC Remplacement de luminaires par des LED à Flexanville
19-0060	03/07/2019	Convention REZO POUCE
19-0061	03/07/2019	Convention EcoDDS
19-0062	03/07/2019	Rapport d'activité 2018
19-0063	03/07/2019	Rapport d'activité « déchets ménagers » 2018
19-0064	03/07/2019	Rapport d'activité DSP « Cœurs d'enfants » 2018
19-0065	03/07/2019	Désignation des représentants à Hydreauly
19-0066	03/07/2019	Approbation du compte rendu 03/07/2019
19-0067	25/09/2019	Décision modificative n°1
19-0068	25/09/2019	Fdc rénovation des vitraux de l'église de millemont
19-0069	25/09/2019	Fdc rénovation du clocher de l'église de millemont
19-0070	25/09/2019	Fdc mise en sécurité des locaux de la mairie de millemont
19-0071	25/09/2019	Fdc réhabilitation du logement communal de Grosrouvre

19-0072	25/09/2019	Fdc travaux d'aménagement de l'accueil périscolaire des Mesnuls
19-0073	25/09/2019	Fdc travaux d'aménagement de la micro crèche des Mesnuls
19-0074	25/09/2019	Fdc travaux de restauration du mur du square de la liberté à mareil-le-guyon
19-0075	25/09/2019	Fdc acquisition de radars pédagogiques par la commune de Jouars-Pontchartrain
19-0076	25/09/2019	Fdc travaux sur l'éclairage public de la route de Boissy à La Queue Lez Yvelines
19-0077	25/09/2019	Fdc rénovation de la toiture de l'école élémentaire de Bazoches sur guyonne
19-0078	25/09/2019	Fdc mise en securitié de l'accès au restaurant scolaire de bazoches sur guyonne
19-0079	25/09/2019	Fdc rénovation d'un hangar agricole à Saint Germain de la Grange
19-0080	25/09/2019	Fdc mise en place de video-surveillance à l'école de Saint Rémy l'Honoré
19-0081	25/09/2019	Fdc mise en sécurité des abords des écoles de la queue lez yvelines
19-0082	25/09/2019	Fdc mise en place de video-surveillance à Beynes
19-0083	25/09/2019	Fdc remplacement des luminaires de l'école de villiers le mahieu
19-0084	25/09/2019	Fdc Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux de Boissy sans Avoir
19-0085	25/09/2019	Fdc sécurisation de l'école communale de Boissy Sans Avoir
19-0086	25/09/2019	Fdc changement des vitrages de l'école d'auteuil le roi
19-0087	25/09/2019	Fdc renovation de l'éclairage public Méré
19-0088	25/09/2019	Fdc renovation de l'éclairage public goupillieres
19-0089	25/09/2019	Modification du reglement interieur de la piscine intercommunale
19-0090	25/09/2019	Délégation Gemapi au SIAMS
19-0091	06/11/2019	approbation du compte rendu du 25 09 2019
19-0092	06/11/2019	Décision modificative n°2
19-0093	06/11/2019	Tarifcation des parkings et stationnements à proximité de la gare VSF
19-0094	06/11/2019	Tarifcation des parkings à proximité de la gare Montfort Méré
19-0095	06/11/2019	Ouverture dominicale des magasins LQLY
19-0096	06/11/2019	Fonds de concours restauration de la cloche de l'église de Villiers Saint Frédéric
19-0097	06/11/2019	Fonds de concours mise en sécurité des abords de la crèche les lutins à Beynes
19-0098	06/11/2019	Fonds de concours mise en sécurité des abords de la ferme de l'orme à Beynes
19-0099	06/11/2019	Fonds de concours accès PMR du cimetière de Millemont
19-0100	06/11/2019	Fonds de concours accès PMR de la mairie de Millemont
19-0101	06/11/2019	Attribution d'une subvention à une association de lutte contre le cancer

Envoyé en préfecture le 23/10/2020

Reçu en préfecture le 23/10/2020

Affiché le

ID : 078-247800618-20201014-20_076-DE